

Peste porcine : Nouvel arrêté concernant l'interdiction de camps scouts dans la province du Luxembourg

Agence Belga , publié le 11 février 2020 à 14h05 |

(Belga) Le gouverneur de la province de Luxembourg, Olivier Schmitz, et la ministre wallonne de la Nature et de la Forêt, Céline Tellier, ont fait le point, mardi, sur les nouvelles mesures dans le cadre de la gestion de la crise de la peste porcine africaine touchant la Gaume depuis septembre 2018. Une rencontre s'est, par ailleurs, tenue mardi à Arlon entre ces autorités, le DNF, les communes impactées et le secteur forestier.

Le gouverneur a pris mardi un arrêté de police limitant l'été prochain, comme l'an passé, la présence des camps de mouvement de jeunesse dans la zone touchée par l'épidémie. Le principe général consiste à limiter, voire à interdire, ces activités dans le but de ne pas impacter les efforts mis en place pour lutter contre l'épidémie de la maladie mais également pour la sécurité des jeunes face aux mesures prises (présence de pièges, chasse intensive...). "Contrairement à l'an dernier, cet arrêté était prévisible", souligne Olivier Schmitz, mettant en avant que "l'année dernière, des efforts conjoints ont permis de reloger des camps". Des dérogations sont possibles en fonction des deux zones délimitées dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine. Dans la zone infectée, elles sont possibles pour les camps qui ont lieu dans des bâtiments. Des dérogations sont, par contre, envisageables pour tous les types de camps dans la zone d'observation renforcée. Les demandes doivent être formulées auprès du gouverneur pour le 16 mars au plus tard et seront examinées sur base d'une analyse de risques en fonction de critères comme l'âge des participants, la localisation de l'endroit de camp ou la proximité d'une zone forestière. Les communes impactées par la peste porcine africaine aimeraient, elles, bénéficier d'un soutien financier vu, par exemple, les conséquences sur l'exploitation forestière, les baux de chasse ou le tourisme. "Je suis personnellement favorable à un soutien financier et je vais proposer au gouvernement d'étudier la possibilité d'une intervention en vue d'envoyer un message clair aux communes", a annoncé, mardi, la ministre Céline Tellier, en précisant que des aspects relevaient des compétences d'autres ministres. Le secteur privé des entrepreneurs forestiers souhaite, lui, avoir de nouveau accès aux forêts pour exercer ses activités. A ce sujet notamment, la ministre Tellier indique qu'elle va se mettre en contact avec le ministre fédéral Denis Ducarme, qui a compétence sur l'Afsca, afin de pouvoir disposer en urgence d'un nouvel avis scientifique. "Cet avis scientifique indépendant permettra d'adapter le nouvel arrêté ministériel concernant la circulation en forêt", précise la ministre. (Belga)